



*Pôle des affaires juridiques et institutionnelles*  
*paji@u-bourgogne.fr*

**Le Président de l'Université Bourgogne Europe,**

- Vu le Code de l'Éducation ;**
- Vu les statuts de Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) ;**

**- ARRETE -**

**Article 1**

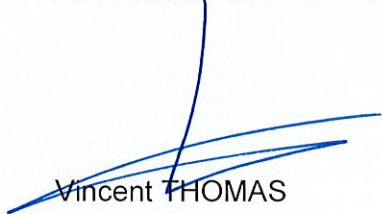
Monsieur Patrick TARDIVEL, Maître de Conférences, est nommé Directeur de l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Article 2**

Le Directeur Général des Services de l'Université Bourgogne Europe et le Responsable Administratif de l'UFR Sciences et Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la Rectrice, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe.

Fait à Dijon, le 15 mai 2025,

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

**Copie à :**

*Monsieur Patrick TARDIVEL, Directeur de l'IREM*  
*M. Luc IMHOFF, Directeur de l'UFR Sciences et Techniques*  
*M. Jean-Baptiste MILLARDET, Responsable Administratif de l'UFR Sciences et Techniques*  
*Direction Général des Services*  
*Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)*  
*Agence comptable / Pôle Finances*  
*Pôle RH (SPE – BIATSS)*  
*Rectorat*  
*Publication sur le site internet de l'université Bourgogne Europe*